

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 24 février 2006

MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE NUMÉRO 039-2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT Gestion ACE Aviation Inc. (ACE)

Après considération de tous les éléments à analyser dans ses décisions d'ajustement tels qu'énoncés dans la règle A-902 2), notamment ceux visant à assurer le maintien d'un marché équitable et ordonné ainsi que l'efficacité des procédures de règlement des levées, Bourse de Montréal Inc. renverse la décision annoncée dans la circulaire numéro 039-2006. **Aucun ajustement ne sera donc apporté aux contrats d'options ACE.**

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Karen McMeekin, service de Surveillance des marchés, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-7877 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 041-2006